

FOOT ENTREPRISE CINQ JOUEURS REMPLAÇANTS PAR RENCONTRE

Compétition : Championnat foot entreprise
Date d'effet : 1^{er} juillet 2022

Le District de la Gironde va permettre aux équipes des championnats FOOT ENTREPRISE de pouvoir inscrire cinq joueurs remplaçants par rencontre.

Date de la mise en place de l'expérimentation :

- Le 1^{er} juillet 2022

Les équipes concernées :

- D1, D2 et D3 des championnats Foot Entreprise

Fonctionnement :

- Le District de la Gironde va autoriser chaque équipe à inscrire 5 remplacements sur la feuille de match dans les championnats de Foot Entreprise.
- La règle des remplaçants/remplacés est étendue à 5 joueurs (16 joueurs inscrits sur la feuille de match).
- Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est de 16 joueurs : 11 titulaires et 5 remplaçants. Ainsi, le nombre de personnes autorisées sur le banc de touche de l'équipe peut être porté à 8 (au lieu de 6)